



----- DU 1er AU 8 DÉCEMBRE 2022 -----

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES FONCTION PUBLIQUE

Agents.es

du Conseil Départemental de l'Hérault « en route pour... »

Du 1er au 8 décembre, vous allez pouvoir élire vos représentants du Personnel dans les différentes instances représentatives du personnel pour les 4 ans à venir. Découvrons de ces élections, la représentativité de chaque syndicat.

Ces 4 dernières années, vous avez été nombreuses et nombreux à nous témoigner votre soutien. La CGT est un syndicat ouvert, libre devant l'administration de représenter et de porter les idées de chaque métier, chaque fonction, chaque agent en toute fidélité à leur expression.

Vos représentants sont vos collègues exerçant chacun avec leur expertise au sein de section dédié à chaque métier.

Aussi notre syndicat a fait une acensions importante en terme d'adhérents. Elire des représentants CGT, c'est se garantir que vos idées soit portées de façon fidèle et votre cause défendue avec une détermination rare et sans faille.

Ensemble, agents.es et la CGT, nous avons gagné durant ce dernier mandat :

- ⇒ Les principales revendications que nous portons dans la mise place du Télétravail ;
- ⇒ Des postes supplémentaires (DGA SD, STEF, SDAf,...);
- ⇒ De meilleures conditions de travail (équipes mieux protégées, SEM, SDA...)
- ⇒ La suppression de la réorganisation de la PMI ;
- ⇒ L'augmentation de certaines primes dans le RIFSEEP (Route, FS, etc...);

- ⇒ L'intégration de la pénibilité dans les négociations sur les 1607 h ;
- ⇒ L'ouverture de discussions et l'augmentation des participations financières sur la mutuelle et la Prévoyance ;
- ⇒ Une attention particulière de notre exécutif sur les grèves d'octobre et novembre dernier pour l'augmentation des salaires (prime Inflation) ;
- ⇒ Une répartition du RIFSEEP plus équitable que celle présenté initialement par notre administration ; (Effort sur les salaires les plus bas, Cat C)
- ⇒ La prise en charge par notre employeur du lavage des vêtements de travail des agents des routes ;
- ⇒ Du matériel et des véhicules plus adapté à nos diverses missions ;
- ⇒ Des négociations et intégration parmi les bénéficiaires pour les oubliés du SEGUR de la Santé.

Le travail à accomplir pour satisfaire les revendications qu'il reste à gagner est important. Avec l'aide d'un maximum d'agents.es d'autres victoires sont possible !

Votons massivement pour la CGT, pour que personne d'autre que vous, décide de ce qui est bon pour vous !

Votons massivement pour la CGT, pour que la CGT soit forte au niveau national dans les futures négociations qui concernent la fonction public territoriale (point d'indice, retraites, etc) !



FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX,

VOTEZ CGT !

DU 1er AU 8 DÉCEMBRE 2022

En choisissant de voter pour les listes CGT aux élections professionnelles du 1er au 8 décembre, faisons résonner plus fort notre voix et nos revendications.

Revendications pour l'ensemble des agents du Conseil Départemental de l'Hérault :

- **Augmentation des traitements/salaires** par le dégel du point d'indice, avec le minimum de rémunération à 2000 euros brut ;
- **Abrogation de la loi de transformation de la fonction publique**, des 1607h et instauration du temps de travail à 32h00 ;
- **Création d'emplois statutaires** et titularisation des agents contractuels en CDD ;
- **Retraite à 60 ans maximum** avec une pension d'au moins 75 % du traitement/salaire brut des 6 derniers mois ;
- **Mise en œuvre de l'égalité professionnelle** entre les femmes et les hommes ;
- **Abrogation du jour de carence ;**
- **Intégration des primes** dans le traitement indiciaire (RIFSEEP et autres) ;
- **Doublement du traitement/salaire** entre le début et la fin de carrière ;
- **10% du temps de travail consacrés à la formation professionnelle ;**
- **Financement du CNFPT à 3% ;**
- **Création d'un Comité d'Activités Sociales et Culturelles (CASC)**, ce qui permettrait par exemple d'obtenir des tickets restaurant pour tous ;
- **100% de ratio promu-promouvable** au LDG garantissant un meilleur déroule-

ment de carrière. Ce ratio à 100 % permettrait que les personnels puissent être promus dès qu'ils remplissent les critères statutaires ;

- **Reconnaissance de toutes les heures effectuées** par la récupération ou le paiement des heures supplémentaires (Majoration) ;
- **Valoriser la demande de temps partiels sur autorisation**, garant de la qualité de vie au travail ;
- **Augmentation des participations employeur** sur les contrats santé et prévoyance, les chèques vacances, chèques emploi services, l'aide à la restauration, les abonnements transports, la garde enfant de moins de 3 ans, la subvention séjour famille, l'allocation parent d'enfant handicapé.

Votre voix compte : voter CGT, c'est revendiquer, lutter, gagner !

Voter CGT, c'est préserver notre vision du service public !

Bulletin de contact et de syndicalisation	
Je souhaite :	prendre contact me syndiquer
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Ville :	CP :
Email :	Tel :
DGA :	Pôle :
Hôtel du Département - Mas d'Alco - 1977, Avenue des Moulins - 34087 Montpellier - Bureau 6 RDC	
A renvoyer à : Syndicat CGT - ou cgt@herault.fr	



FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX,

VOTEZ CGT !

DU 1er AU 8 DÉCEMBRE 2022

Suivez-nous !

cgt@herault.fr

www.cd34.reference-syndicale.fr/

 [cgtcd34](https://www.facebook.com/cgtcd34)

 [CGTCD34](https://www.youtube.com/CGTCD34)

